MAIRIE de MONTBRISON	TRANSFERT DE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n°2026-742-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 04/11/2026

Demande déposée le 20/10/2026 Date de transmission au représentant de l'Etat : : 04/11/2026	N° DP 042 147 26 00015 T01

Par :	SAS LES RIVES DU FOREZ représentée par Monsieur MAISSE Loïc
Demeurant à :	22 rue Eugène Provost 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
Sur un terrain sis à :	4 Place des Pénitents 42600 MONTBRISON 147 BK 974
Nature des travaux :	Remplacement des menuiseries côté rue

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu la déclaration préalable n° DP 042 147 26 00015 accordée le 21/04/2026 à la SAS THEMELIO représentée par Monsieur Loïc MAISSE,
Vu la demande de transfert susvisée en date du 20/10/2026 de la SAS LES RIVES DU FOREZ représentée par Monsieur MAISSE Loïc,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La déclaration préalable n° DP 042 147 26 00015, accordée à la SAS THEMELIO représentée par Monsieur MAISSE Loïc, le 21/04/2026, **EST TRANSFEREE** à la SAS LES RIVES DU FOREZ représentée par Monsieur MAISSE Loïc, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions mentionnées sur la déclaration préalable d'origine sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la déclaration préalable initiale.

Fait à MONTBRISON,

Le 04/11/2026

Arlette SURGEY
Adjointe en charge de l'urbanisme et
action cœur de ville

MAIRIE DE MONTBRISON (42) LOIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.